

Tableau 1 : Les municipalités québécoises de plus de 100 000 habitants

	Population (en milliers) 2013	Croissance démographique (%) 2006-2013	Nombre de conseillers ¹ 2013	Taux de participation élection 2009	Taux de participation élection 2013
Montréal	1717,8	4,9	64	39,4	43,3
Québec	532,4	7,4	21	49,3	54,9
Laval	417,3	12,0	21	35,7	41,1
Gatineau	274,4	12,0	18	39,4	41,9
Longueuil	238,9	3,2	15	38,9	34
Sherbrooke	160,7	7,9	19	44,6	42
Saguenay	146,4	1,3	19	51,5	56,9
Lévis	141,9	7,9	15	n.d. ²	46,4
Trois-Rivières	133,8	5,1	16	46,4	57,2
Terrebonne	110,1	14,6	16	34,8	37

SOURCE : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC³, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

TABLEAU 2 : LES VILLES QUI SE SONT DOTÉES D'UNE POLITIQUE DE CONSULTATION

	Politique	Mise en œuvre
Montréal	Oui (2002)	OCPM
Québec	Oui (2003)	Service des communications, conseils de quartier
Laval	à venir	Division du service de communication (sans chef d'unité – 2015)
Gatineau	Oui (2005)	Unité de coordination, secteur planification stratégique (Direction générale)
Longueuil	à venir	Bureau d'information et de consultation (Direction des communications) (2012)
Sherbrooke	Oui (2009)	Service des communications, secrétariat non créé
Saguenay	non	<i>Non applicable</i>
Lévis	non	<i>Non applicable</i>
Trois-Rivières	non	<i>Non applicable</i>
Terrebonne	non	<i>Non applicable</i>

Commission de l'aménagement du territoire
 Déposé le : 2015-06-10
 N° de dépôt : CAT-069
 Secrétaire : *Maximebeault*

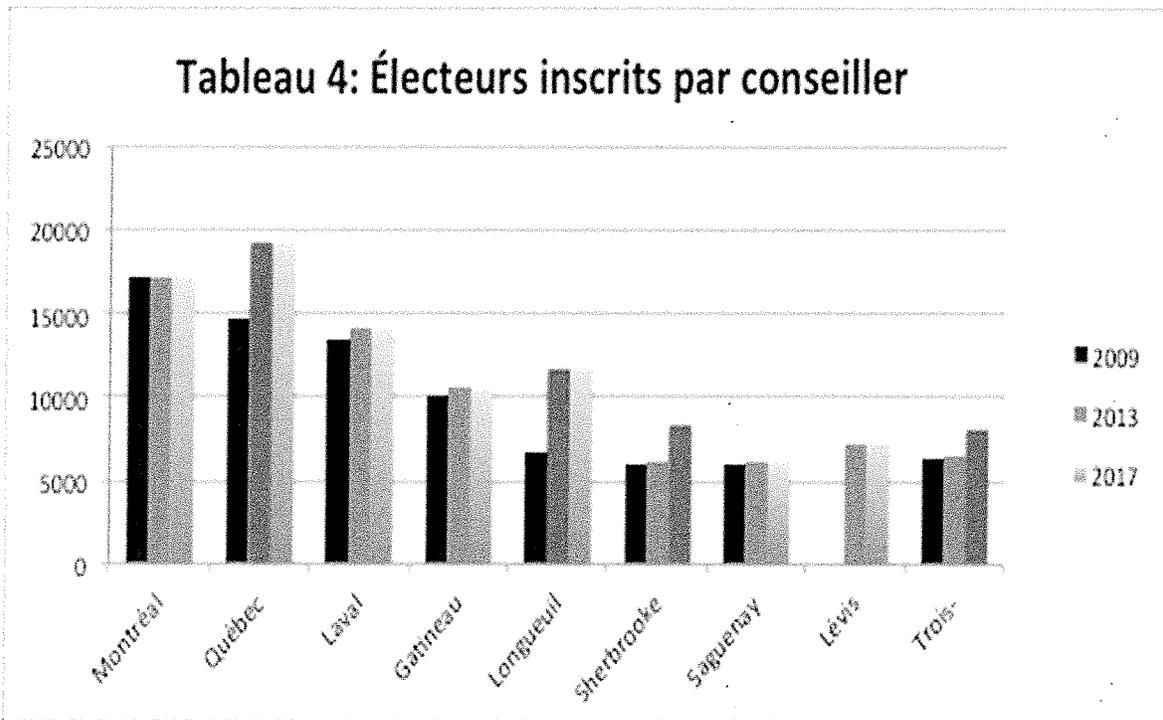
¹ N'inclut pas les conseillers d'arrondissement (soit deux à Longueuil dans l'arrondissement Greenfield Park et 4 à Sherbrooke dans les arrondissements Lennoxville (2) et Brompton (2)) Nous les avons exclus parce que les conseillers d'arrondissement, autant à Sherbrooke qu'à Longueuil, ne votent pas au conseil municipal. Par ailleurs, Montréal compte 46 conseillers mais aussi 18 maires d'arrondissement qui siègent (et votent) au conseil. Il nous apparaît opportun d'additionner les deux chiffres, tout en excluant, comme pour les autres municipalités, le maire lui-même.

² Le taux de participation n'est disponible que pour l'élection du maire. À Lévis le candidat à la mairie a été élu par acclamation.

³ VOIR PANORAMA DES RÉGIONS DU QUÉBEC, ÉDITION 2014, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 175 P. [HTTP://WWW.STAT.GOUV.QC.CA/STATISTIQUES/PROFILS/PANORAMA-REGIONS-2014.PDF](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf) (PAGE CONSULTÉE LE 5 JANVIER 2015) ; Population: projection, ISQ, Le Québec: Chiffres en main, éd. 2014, p. 14, en milliers.

TABLEAU 3 : NOMBRE DE DISTRICTS SELON LA LERM

Population	Nombre de districts électoraux	Ratio minimal
Moins de 20 000	6 à 8	3 333
20 000 à 49 999	8 à 12	6 250
50 000 à 99 999	10 à 16	10 000
100 000 à 249 999	14 à 24	17 857
250 000 à 499 999	18 à 36	27 778
500 000 ou plus	30 à 90	



Source : Directeur général des élections du Québec et calculs de l'auteur

Note : Moyenne en 2013 : 10 376 électeurs par conseiller municipal. En 2009 : 8 491

Agnès Maltais, lors du débat en commission sur le projet de loi 30 :

[...] nous avons déjà eu un débat dans le passé sur la gouvernance démocratique. Ce débat-là nous a amenés à baliser la façon dont devrait se faire la gouvernance politique dans les municipalités. Cette façon-là a donné des chiffres, des nombres de conseillers selon la population. La proposition qu'on a ici de Longueuil [...] cadre avec la loi, donc correspond à la teneur du débat qu'on a eu et sur lequel on s'était déjà entendu. [...]

Donc, il y avait une entente. Mais l'entente, elle vient d'un débat. Et la base de la démocratie, c'est le débat. S'il n'y a pas de débat, il n'y a pas de démocratie. Là, on se retrouve dans une situation où, pour Longueuil, on a un amendement qui correspond tout à fait à la loi, mais, pour la ville de Québec, on nous dépose des amendements qui ne correspondent plus à la loi, pas du tout, et qui ne correspondent plus... C'est une dérogation à la loi. [...] là, on va adopter, quand il va s'agir de Québec, sans débattre du fond, on va aller direct.

Ça fait que, moi, je vais faire quand même le débat, mais on aurait apprécié faire le débat ouvertement. **Parce que, là, il y a Sherbrooke, il y a Gatineau, il y a Saguenay dont on entend parler. Là, encore une fois, toutes les municipalités vont arriver une en arrière de l'autre, puis on va procéder par omnibus à chaque fois au lieu de s'en aller vers un véritable débat sur la gouvernance politique, la gouvernance municipale. [...]** Alors, moi, ce que je souhaite, c'est que la gouvernance municipale ne se traite plus par exception, elle se traite après des débats et de façon large et ouverte

⁴ Journal des débats de la Commission de l'aménagement du territoire, 24 novembre 2011, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cat-39-2/journal-debats/CAT-111124.html> (page consultée le 8 avril 2014)

TABEAU 5 : CINQ CAS DE RÉDUCTION DU NOMBRE DE CONSEILLERS

	Projet initial	Consultations	Projet voté au conseil	Au conseil	À l'Assemblée nationale
QUÉBEC 2008	De faire passer le nombre de districts de 37 à une « vingtaine »; le « Comité Mercure » propose une réduction de 37 à entre 24 et 27.	Comité de réflexion Séances d'information	Diminution de 37 à 27 conseillers et abolition de deux arrondissements.	Rejetée à 21 contre 15	Passage du projet de loi 97; en commission parlementaire, les deux partis d'opposition sont entendus. Ceux-ci sont pour une réduction encore plus importante du nombre de conseillers et/ou d'arrondissements.
QUÉBEC 2011	Réduction de 27 à 21, soit un conseiller par arrondissement	Sondage	Réduction de 27 à 21, soit un conseiller par arrondissement	Adoptée à 23 contre 3	Projet de loi 30 adopté. Voir commentaire plus bas de Mme Agnès Maltais.
LONGUEUIL 2011	Diminution de 26 à 15	Sondage Consultations électroniques	Diminution de 26 à 15	Adoptée à 16 contre 10	
SHERBROOKE 2012	Aucune proposition initiale	Assemblée de consultation (arrondissements) Sondage	Diminution de 19 à 15 conseillers, maintien des arrondissements et des conseillers d'arrondissement	Rejetée à 10 contre 10	
SHERBROOKE 2014	Diminution de 19 à 12 conseillers et abolition de l'arrondissement de Brompton et de ses deux conseillers d'arrondissement)	Assemblées de consultation (arrondissement + 2 soirées) Sondage	Diminution de 19 à 14 conseillers et abolition de l'arrondissement de Brompton (et de ses deux conseillers d'arrondissement)	Adoptée à 17 contre 3	Projet de loi privé. 15 personnes inscrites pour intervenir en commission parlementaire.

En rouge sont présentés les éléments qu'il a été impossible de documenter.